



Le samedi 23 novembre 2013



REGLEMENT

Le déroulement de la randonnée et l'état des véhicules sont soumis au strict respect du **Code de la Route**. En outre, les motos et quads devront être homologués, immatriculés et assurés.

La randonnée du **Téléthon** n'est pas une compétition : aucun temps n'est imposé, aucun classement n'est établi. Pour l'avenir de notre loisir et celui de la randonnée, le volume sonore des véhicules devra être dans les normes autorisées, sous peine de ne pas prendre le départ de la randonnée (suite au contrôle technique), les participants ne seront pas remboursés.

Le parcours est entièrement fléché, les portions techniques comportent toutes des déviations.

Chaque participant, s'engage à se soumettre aux éventuelles directives de l'organisation qui pourraient intervenir, au cours de la manifestation.

ANNULATION : Dans l'hypothèse où le déroulement de la manifestation serait rendu impossible pour causes administratives, météorologique, techniques ou toutes autres raisons, l'organisation se réserve le droit d'annuler la randonnée et en informera les engagés par courriel et seront remboursés.

Les désistements effectués au-delà du 18 novembre 2013 **NE DONNERONS PAS DROIT AU REMBOURSEMENT** (hors certificat médical) aucune exception de ne sera faite.

IMPORTANT : Il est rappelé que le droit de passage accordé par la Préfecture, les communes et les propriétaires n'est valable que pour la journée du **23 Novembre 2013**.

Emprunter le parcours à tout autre moment est passible de poursuites, discrédite l'action **d'Evasion Nature** et compromet la tenue des manifestations à venir.

Mr SOULIE
Le Président

Coupon réponse à retourner

Je soussigné m'engage à respecter le règlement ci-dessus.

Date :

Signature :

Contact : Mr SOULIE Patrice (section moto) : 06.80.78.44.74
Mr LACHAUD Jean-Patrick (section quad) : 06.07.52.63.94